

Construction de 56 LOGEMENTS

Villa Printemps

CALVI – CORSE (2B)

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

1. STRUCTURE DE L'IMMEUBLE *Pages 2 - 3*

- Gros œuvre
- Charpente – Couverture – Zinguerie
- Façades
- Garages

2. PARTIES PRIVATIVES *Pages 3 – 4*

- Ventilation Mécanique Contrôlée
- Equipements électriques
- Plomberie
- Equipement cuisine
- Chauffage
- Cloisonnement isolation
- Menuiseries extérieures
- Menuiseries intérieures
- Revêtements carrelage : Sols et Murs
- Peinture
- Balcons/Terrasses

3. PARTIES COMMUNES *Page 5*

- Escaliers.
- Entrées et couloirs.
- Ascenseur.

4. EXTERIEURS *Page 5*

- Espaces verts
- Aménagements extérieurs

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution.

Néanmoins des réajustements résultant d'impératifs techniques ou esthétiques ou réglementaires sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'effectuer les rectifications nécessaires sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

Il est bien précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, le présent descriptif ayant été établi avant leur mise en œuvre. Lorsque deux références de matériel sont indiquées, il s'agit de matériels de qualité équivalente mis en concurrence.

Le choix définitif revient au Maître d'Ouvrage sur proposition des entreprises.

Le Maître d'Ouvrage peut y apporter toute modification nécessaire, en cas de force majeure et en cas notamment de :

- Réglementation administrative contraignante : à ce titre il est précisé que ces immeubles seront réalisés dans le cadre de la réglementation RE 2020,
- Entreprises ou de fournisseurs défaillants,
- Défaut d'approvisionnement,

Il en est de même en cas d'impératif technique le mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition, ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de réalisation des travaux.

Le remplacement éventuel de certains matériaux par le Maître d'Ouvrage devra respecter une qualité équivalente ou similaire.

1. STRUCTURE DE L'IMMEUBLE

GROS ŒUVRE

- Fondations et infrastructure en béton armé selon le calcul de l'ingénieur structure pour les logements.
- Ossature en superstructure en murs et poteaux béton armé, ou mur en agglomérés de ciments creux de 0.20m.
- Planchers en dalle pleine béton armé sur pré-dalle suivant calcul ingénieur structure et normes acoustiques et réglementation incendie.
- Murs de refend entre les logements en béton armé et SAD conforme aux réglementations incendie et acoustique.

CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE

- Charpente constituée de fermettes traitées fongicide, insecticide et anticryptogamique, en résineux, composée de fermettes industrialisées.
- Liteaulage complet au pureau de la tuile.
- Couverture en tuiles terre cuite, y compris tous accessoires, rives, demi-tuiles, faitages ventilés, chatières, etc... ou similaire.
- Gouttières et descentes eaux pluviales en aluminium thermolaqué.
- Tous hébergements et bavette en aluminium thermolaqué.

FACADES

- Enduit RPE ou monocouche décoratif sur toutes les surfaces verticales maçonnées, couleur selon prescriptions maître d'œuvre.
- Murs en parements de pierre en soubassement de façade.
- Finition des ouvrages métalliques en thermo laqué ou en peinture Glycérophtalique laquée.
- Murs en bardage bois à lames horizontales, essence résineux.

GARAGES

- Revêtement au sol en béton, places de stationnements peintes et numérotées.
- Séparatif de box en parpaing de 18 cm, selon normes.
- Portes de box à bascule non électrifiées

2. PARTIES PRIVATIVES

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- VMC collective simple flux avec caisson d'extraction suivant les caractéristiques de la réglementation RE 2020.

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Installation conforme à la norme NF C 15-100 .14-100 et PMR. Appareillage encastré suivant choix architecte, installation livrée avec boîtier DCL.
- Espace de vie (salon/cuisine) :
 - Salon : 1 à 2 points lumineux, suivant plan, 5 prises de courant 16A+T – tableau général BT.
 - Cuisine – 2 points lumineux simple allumage : (1 central, 1 mural) -7 prises de courant 16A+T (dont 4 sur plan de travail) -1 prise 32A+T – 2 prises 20A+T (LL/LV).
- Chambres : 1 point lumineux simple allumage – 3 prises de courant 16A+T
- Bains : 1 prise de courant (prise rasoir) 1 alimentation électrique pour meuble, 1 point lumineux simple allumage.
- WC : 1 point lumineux simple allumage.
- Dégagement : 1 point lumineux – une prise 16A+T.
- Terrasse/balcon : 1 point lumineux simple allumage commandés depuis l'intérieur + 1 prise étanche
- Cumulus : alimentation d'une ligne électrique pour chauffe eau thermo dynamique.
- Prise informatique (RJ 45) : pré-câblage avec joncteurs (1 dans salon, 1 dans chambre principale). Raccordement au réseau France Télécom.
- Raccordement : Installation permettant la réception des chaînes TNT dans la pièce à vivre.

PLOMBERIE

- Fourniture et pose de chauffe eau thermo dynamique suivant réglementation RE 2020.
- Robinetterie : mitigeur chromé à disque céramique type Grohe ou similaire.
- Bac à douche extra plat (dimensions selon plans) et/ou baignoire (selon les plans).
- Vasque posée sur meuble, miroir et bandeau lumineux.

- WC suspendu grès émaillé blanc avec abattant double PVC, mécanisme silencieux et économiseur d'eau.
- Attentes LV/LL/ évier cuisine

CHAUFFAGE

- Pompe à chaleur individuelle pour production de chauffage.
- Régulation par thermostat digital.
- Radiateur sèche-serviettes dans salle de bains.

CLOISONNEMENT ISOLATION

- En partie combles perdues : laine de roche soufflée ou déroulée, épaisseur selon les préconisations de l'Ingénieur Thermicien.
- En doublage des murs périphériques : complexe isolant suivant préconisations de l'Ingénieur Thermicien.
- Distribution intérieure en cloisons alvéolaires de type placostyl de 72 mm avec incorporation de laine de verre.

MENUISERIES EXTERIEURES

- Portes fenêtres et fenêtres en PVC et/ou ALU avec double vitrage isolant, étanchéité à l'air et au vent suivant prescriptions de la réglementation RE 2020.
- Volet roulant, sur portes fenêtres, à commande électrique,
- Garde-corps au choix du Maître d'œuvre, structure en aluminium thermolaqué.

MENUISERIES INTERIEURES

- Portes palières isolantes MALERBA ou similaire, système anti-dégondable, seuil à la suisse, serrure intégrée haute sûreté, joint isophonique, parement laiton poli, et micro viseur grand angle ou similaire.
- Portes intérieures en stratifié teinté au choix du maître d'œuvre.
- Portes de placards coulissantes ou pivotantes en panneaux mélaminés blancs.

REVETEMENTS CARRELAGE

SOLS

- Pose traditionnelle sur isolant phonique d'un carrelage en grès émaillé 60x60 avec plinthes assorties, sur l'ensemble de l'appartement, choix Maître d'œuvre.

MURS

- Salle de bains : revêtement faïence sur l'ensemble des murs et sur 2 mètres de hauteur environ, au choix du Maître d'œuvre.

PEINTURES

- Plafonds : peinture lisse blanche.
- Parois verticales : peinture lisse blanche.
- Salle de bains, cuisine, WC : peinture lisse blanche pour pièces humides sur les parties non faïencées.

BALCONS / TERRASSES

- Revêtement en carrelage sur niveau RDC et intermédiaires, choix Maître d'œuvre.
- Revêtement en dalles sur plots sur dernier étage.

3 PARTIES COMMUNES

ESCALIERS

- Revêtement en béton balayé ou béton peint.
- Désenfumage par Skydom selon réglementation incendie.
- Portes d'Accès coupe-feu.
- Main courante en aluminium thermolaqué.

ENTREES ET COULOIRS

- Plafonds en dalles acoustiques.
- Eclairage par détecteurs selon norme d'accessibilité.
- Murs peints à la gouttelette sur béton.
- Indication des étages à chaque palier au pochoir.
- Numérotation des appartements à chaque porte palière.
- Sol en revêtement carrelé au choix du Maître d'œuvre.
- Placards techniques en bois peint.

ASCENCEUR

- Pour chaque niveau y compris au garage.
- Finition intérieure en panneaux décoratifs au choix du Maître d'œuvre.
- Table de commande en inox brossé.
- Sol en carrelage identique aux parties communes.

4 EXTERIEURS

ESPACES VERTS

Aménagement paysager suivant indications du permis de construire. Essences locales pour les végétaux.

Espaces verts communs.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

La résidence est sécurisée par un portail automatique pour l'accès aux garages en sous-sol et un portillon pour l'accès piétons à l'entrée du bâtiment.

Clôtures grillagées rigides de la résidence sur limites non closes.

Parkings extérieurs végétalisés carrossables pour places visiteurs.

Sol du parking et des accès en béton balayé.

Accès piétons en tuf stabilisé.

Places extérieures pour vélos végétalisées.

Eclairage des accès et parkings extérieurs.

Aire poubelles à l'entrée de la résidence.

Ensemble de boîtes aux lettres agréées

IMPORTANT

Afin de respecter la Règlementation Thermique 2020, certaines modifications ou améliorations peuvent être apportées à ce descriptif sommaire.

Ces modifications seront le résultat du rapport d'un Bureau d'Etude Agréé.
Par conséquent, le descriptif définitif qui sera joint à l'acte authentique de vente fera mention de ces éventuelles améliorations.